



L'Épiphanie

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 581-12

Avis public est par les présentes donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité que le conseil municipal a adopté, lors de la séance publique tenue le 17 avril 2024, le Règlement numéro 581-12, intitulé « *Règlement numéro 581-12 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 581 et ses amendements afin d'harmoniser ce dit règlement avec les nouvelles zones créées au Règlement de zonage numéro 577, soient les zones H-103, H-104, H-105 et P-106, zones créées à même les zones H-77 et H-85 déjà assujetties à la production de plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA)* »

La MRC de L'Assomption a émis un certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé le 28 mai 2024.

Ledit règlement est présentement déposé au bureau de la soussignée pour examen par toute personne intéressée, aux heures de bureau, et il est entré en vigueur le 29 mai 2024.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 29 mai 2024

La greffière,

FLAVIE ROBITAILLE